

Marais de Limagne

Bulletin d'information à destination des habitants et usagers

N°2

avril 2014



ÉDITO

Élaboré par l'ADASEA en 1999, le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Marais de Limagne fait partie des premiers documents de gestion Natura 2000 rédigés. Il a fait l'objet de plusieurs avenants qui ont permis une réactualisation partielle des actions de gestion au fur et à mesure des nouveaux outils de gestion disponibles (mesures agroenvironnementales, charte Natura 2000). En 2009, un inventaire complémentaire des habitats du bassin versant du marais, réalisé par le Conservatoire Botanique du Massif central, a permis d'obtenir une vision complète et homogène des milieux naturels du site (la première cartographie ayant été réalisée uniquement sur le marais proprement dit). Plusieurs habitats relevant de la Directive « Habitats » ont été identifiés, mettant en évidence de nouveaux enjeux pour le site.

Au vu du retour d'expérience et des connaissances naturalistes acquises depuis 14 ans, de l'évolution des activités socio-économiques et des outils de gestion impliquant une cohérence entre les outils d'aménagement du territoire, il a été jugé nécessaire de réactualiser le document d'objectifs afin d'intégrer l'ensemble de ces nouvelles données et de proposer un nouveau plan de gestion.

Ce numéro offre donc l'occasion de faire un zoom sur les enjeux et actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation du précédent DOCOB et de vous présenter les phases d'élaboration du nouveau document de gestion du site du Marais de Limagne.

Michel JOUBERT

Président du comité de pilotage
Natura 2000 du Marais de Limagne

Le Département portera la démarche jusqu'en 2016

La loi relative au Développement des Territoires Ruraux a permis aux collectivités volontaires de s'impliquer dans la gestion des sites Natura 2000. Cette nouvelle prise de responsabilité s'est traduite par un fort engagement du Département de la Haute-Loire qui s'est positionné comme structure porteuse sur huit sites Natura 2000, dont celui du Marais de Limagne depuis 2008.

Déjà en charge du portage du site depuis 2008, le Département s'est tout naturellement proposé pour assurer ce rôle et prendre la présidence du comité de pilotage pour trois nouvelles années jusqu'en 2016. Répondant à ses objectifs de préservation de la biodiversité, ce positionnement permet aussi de mobiliser des crédits de l'Europe en complément de ceux de l'État.

Le Département a choisi, à compter de 2014, de déléguer l'animation du site à une structure animatrice qui sera prochainement désignée.



- Périmétre du site Natura 2000
- Habitats d'intérêt communautaire
 - Pelouses sèches
 - Mégaphorbiaies (prairies humides)
 - Prairies de fauche
 - Tourbières hautes actives et boisées
 - Tourbières de transition et tremblantes
 - Pentés rocheuses
 - Hétraies
 - Forêts alluviales

Zoom sur les espèces végétales protégées du marais

La vaste dépression qu'occupe le marais de Limagne abrite trois habitats tourbeux d'intérêt communautaire qui représentent l'enjeu principal du site Natura 2000.

Les « tourbières de transition et tremblantes » ceinturent la partie centrale du marais. Les espèces végétales caractéristiques de cet habitat, présentent la faculté de tisser de véritables radeaux flottants qui confèrent à cet habitat une dynamique de colonisation des surfaces en eau ou de tourbes très engorgées. La partie centrale du marais, quant à elle, révèle des « tourbières hautes

actives » qui abritent une végétation de plantes vivaces dominée par des buttes à sphaignes (mousse permettant la croissance de la tourbière), et des « tourbières boisées » sur lesquelles se sont développées des forêts de feuillus (Bouleau pubescent) et de conifères (Pin sylvestre).

Majoritairement ombrotrophes c'est-à-dire alimentés par les eaux de pluie et donc pauvres en éléments minéraux, ces habitats tourbeux abritent, de ce fait, une flore très peu exigeante sur le plan nutritionnel. Six d'entre elles sont d'intérêt patrimonial pour le site :



La Drosera à feuilles rondes

Cette plante carnivore aux feuilles très caractéristiques est présente sur la partie centrale du marais et s'étend sur la ceinture périphérique.



Le Lycopode inondé

Exceptionnel en Haute-Loire, des petites populations de cette plante rampante sont présentes dans la partie centrale du marais. Ces dernières ont tendance à diminuer depuis 2011.



La Renoncule Grande Douve

Exceptionnelle en Auvergne avec seulement 2 stations connues, cette grande plante aux fleurs jaune brillant est présente sur le marais, à proximité de son exutoire.



La Linaigrette grêle

Cette plante, terminée de pompons blancs, est une espèce très rare en Auvergne. Principalement localisée au sein des tourbières de transition, elle dévoile des populations stables sur le site depuis 2006.



La Scheuchzérie des marais

Espèce très rare en Auvergne, cette petite plante est uniquement présente sur le marais de Limagne en Haute-Loire où ses populations semblent stables.



La Laïche des bourniers

Disséminée sur l'ensemble de la partie centrale du marais, cette plante herbacée possède des populations stables depuis 2006.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La formation de la tourbe

La tourbe se forme par accumulation de la végétation notamment des mousses appelées « Sphaignes ». Leur partie immergée meurt progressivement, mais ne se décompose pas, car à l'abri de l'air, tandis que se développe la partie émergée. Tout cela s'accumule à raison de 5 cm/siècle en moyenne. Dans une tourbière fonctionnelle, les sphaignes croissent sous forme de buttes caractéristiques, sur lesquelles apparaissent des espèces végétales parfois rares.

Panorama des actions menées depuis 2012

Suivi scientifique de deux espèces végétales protégées : le Lycopode inondé et la Renoncule Grande Douve

Depuis 14 ans, le Conservatoire Botanique National du Massif central réalise le suivi des espèces végétales protégées du site. Ce suivi a mis en évidence, en 2011, une diminution des populations de 2 de ces espèces : le Lycopode inondé et la Renoncule Grande Douve. Il a donc été proposé, en 2013, de renouveler un inventaire afin de préciser l'évolution des populations de ces 2 plantes.

Cet inventaire a révélé une légère augmentation de la population de Renoncule Grande Douve entre 2011 et 2013. Le Lycopode inondé a, quant à lui, poursuivi sa régression : la pérennité de l'espèce sur le marais semble donc aujourd'hui très fragile à moyen terme. Des suivis réguliers devront être poursuivis afin de contrôler l'évolution de ces 2 populations et d'évaluer la nécessité et la faisabilité de travaux de restauration pour conserver la population de Lycopode inondé.



Suivi scientifique de l'élimination des pins dans le marais

Une expérimentation de coupe de pins sur plusieurs secteurs du marais avait été réalisée en 2000, afin d'évaluer l'impact de la colonisation de la tourbière par les pins, de tester l'intérêt d'une telle mesure dans la gestion de la tourbière, et si nécessaire de l'étendre à une partie plus importante de la tourbière. En 2013, le Conservatoire Botanique National du Massif central a poursuivi le suivi de l'évolution de la flore sur les 4 placettes expérimentales d'exportation des pins : 2 placettes témoins et 2 placettes ayant fait l'objet de l'abattage des arbres. Après 13 années du suivi et 9 lectures successives du dispositif, il est aujourd'hui possible de tirer un bilan de l'opération de coupe des arbres ayant colonisés la tourbière. Étant donné qu'il n'y a ni d'effet positif de la coupe des pins ni d'effet négatif de leur maintien, une coupe des arbres à plus grande échelle sur le marais de Limagne n'apparaît donc pas utile en terme de fonctionnalité de la tourbière. Il conviendra néanmoins de continuer le suivi de l'évolution de la végétation sur ces placettes expérimentales.

Concilier les pratiques agricoles et la préservation du marais

En 2013, la Chambre d'agriculture a réalisé une enquête auprès des exploitants des terrains limitrophes du marais afin de les sensibiliser à l'intérêt d'implanter une haie en bordure de la tourbière. Cette initiative a ainsi permis, dans un premier temps, de recueillir la position des exploitants et leur avis sur ce projet. Étant donné que cette démarche a été bien acceptée par la majorité des agriculteurs rencontrés, il s'agira pour l'année 2014 de continuer à travailler sur ce projet en partenariat avec la mission Haie Auvergne, tout en associant les agriculteurs à sa mise en œuvre.

Information et sensibilisation à la protection du marais

Une sortie découverte a été organisée en septembre 2012, animée par le CPIE du Velay en binôme avec la chargée de mission Natura 2000 du Conseil Général. Une dizaine de participants ont ainsi pu découvrir les richesses naturelles qu'offre le Marais de Limagne.



Réactualisation du plan de gestion du site



Mise à jour des diagnostics socio-économiques et biologiques

La révision du document d'objectifs (ou plan de gestion) a débuté par la réactualisation des diagnostics socio-économiques et écologiques du territoire. Ces diagnostics ont consisté, d'une part, en l'évaluation de l'état de conservation des 10 habitats naturels d'intérêt communautaire et des 8 espèces protégées du site, et d'autre part, en l'analyse des activités humaines exercées sur le site au regard notamment de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces. Ainsi, les enjeux écologiques du site Natura 2000 ont été évalués et hiérarchisés.

Les habitats tourbeux présents au sein même du marais constituent l'enjeu principal du site. Les prairies de fauche, la forêt alluviale en bordure du ruisseau de l'Ance et la hêtraie à Aspérule (principalement localisée sur le versant sud-ouest du marais) présentent également un enjeu important pour le site.

Définition des objectifs de développement durable

Suite à la hiérarchisation des enjeux du site, trois groupes de travail ont été organisés afin de définir les objectifs à atteindre et les actions à mener sur le Marais de Limagne.

Des objectifs transversaux

- Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis scientifiques
- Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances : mise en place d'outils de communication à destination des usagers et de formations à l'attention des acteurs locaux...
- Mettre en valeur le site en développant, par exemple, des sentiers d'interprétation autour du marais ou en aménageant la maison du lac comme lieu pédagogique...

Des objectifs liés aux habitats

- Quatre objectifs pour préserver les milieux ouverts (prairies, pelouses, tourbières) et leurs espèces patrimoniales : une gestion extensive des habitats agropastoraux est privilégiée en développant ou maintenant un pâturage extensif, une réduction de la fertilisation, une non-reconversion des prairies naturelles en prairies temporaires ou en cultures. La libre évolution est recommandée pour les habitats tourbeux.
- Deux objectifs pour conserver les milieux forestiers (forêt alluviale et hêtraies) : une gestion raisonnée est à promouvoir en favorisant la présence et le mélange d'essences locales, la régénération naturelle ou encore en développant la présence de bois mort et d'arbres vieillissants...



GLOSSAIRE

ASPÉRULE

petite plante aux fleurs blanches et à l'odeur anisée caractéristique.

EXUTOIRE

cours d'eau évacuant les eaux d'un étang ou d'une tourbière.

PLACETTE DE SUIVI

surface de quelques m² délimitée et localisée avec précision, dans laquelle des inventaires de végétation sont effectués plusieurs fois durant une période. Un réseau de placettes permet au gestionnaire de suivre avec précision l'évolution de la flore à long terme, par comparaison des données recueillies à diverses dates.

SPHAIGNE

mousse ayant pour caractéristiques d'acidifier le milieu où elle vit et de posséder un très fort pouvoir de rétention d'eau qui donne cette propriété particulière au tourbière.

À VENIR

[rendez-vous, prochaines actions programmées ...]

- Rédaction des fiches actions et validation du document d'objectifs.
- Suivi scientifique des habitats naturels d'intérêt communautaire.

CONTACTS

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy ESPERET

Service Environnement
du Conseil Général de la Haute-Loire
1 place Monseigneur de Galard – CS 20311
43011 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. : 04 71 07 43 86
Fax : 04 71 07 43 52

E-mail : catherine.esperet@cg43.fr

Rédaction : Conseil Général

Conception graphique : Scop Crescend'o

Crédits photos : Conseil Général,

Conservatoire Botanique National du Massif central

